

# LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

MOYENNES	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE	fr. 20	11	6
FRANCE, BELGIQUE	» 36	19	10
ALLEMAGNE, AUTRICHE	» 30	16	9
ITALIE	» 45	23	12
HOLLANDE	» 45	23	12
ANGLETERRE, ESPAGNE	» 52	27	14

Bureaux de rédaction et d'expédition, Grand' rue, 10  
 BUREAU DES ANNONCES  
**ALPHONSE COMTE**  
 Rue de Lausanne, 176, à Fribourg.

Pour le prix des annonces, voir à la 4<sup>me</sup> page.  
**MM. GROSSET & TREMBLEY, Libraires à Genève,**  
 sont autorisés à recevoir les abonnements à la *Liberté*.  
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exempl.

## La réforme protestante à Genève.

Il fallait s'y attendre. Le peuple n'était pas de force à faire la différence entre hier et aujourd'hui, ni à se laisser persuader par les arguments que le *Journal de Genève* empruntait aux catholiques pour les besoins de l'Eglise calviniste orthodoxe, après les avoir démolis à force de sarcasmes et de sophismes pour les besoins de sa haine contre l'Eglise romaine. La loi nouvelle sur le culte protestant a donc été sanctionnée dimanche par le vote populaire.

Il en a été de même de la loi qui change le mode de nomination du Conseil administratif de la ville de Genève, et de la loi qui avance d'un an l'âge de la majorité politique des citoyens. Jusque-là Genève était restée fidèle au code Napoléon qui a fixé à 21 ans l'âge de la majorité civile et politique, tandis que dans la plupart des cantons suisses, c'est à 20 ans que les citoyens jouissent de la plénitude légale de leurs droits. Genève rompt donc avec la législation française pour se rapprocher de ses Confédérés. Le vote du 26 n'est que la conséquence de celui du 19 et un pas fait vers la centralisation législative.

Seule la loi qui augmente les traitements des conseillers d'Etat a été rejetée par le peuple à la superbe majorité de 2,875 voix. Ici encore Genève ne fait que se conformer aux tendances des cantons allemands qui ont repoussé, l'an dernier, avec un accord touchant les projets d'augmentation des traitements des fonctionnaires publics. Faut-il croire que le peuple lésine, ou bien qu'il n'est point satisfait de la politique de ses gouvernements?

Devine si tu peux....

Le vote du canton de Genève sur la loi protestante, venant après celui de Berne et

## 3 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

# LE BONHEUR

## D'UN MILLIONNAIRE.

Chose étrange pourtant; il y a peut-être plus de patrons millionnaires que d'ouvriers dans l'aisance: ne serait-ce pas que le travail constant, la prévoyance, l'économie et la persévérance sont des vertus plus bourgeoises qu'ouvrières?

Voilà bien des réflexions: revenons à Hector Morinière et au million qu'il poursuit.

### CHAPITRE III.

#### La considération baisse.

Si Hector Morinière, plaçant en bonnes rentes sur l'Etat l'héritage du parrain de sa femme, avait continué à chasser, à aller au cercle et à fumer toute la journée des cigares de luxe, il est à croire que plus d'un travailleur l'aurait traité d'oisif et de frelon.

après celui de Neuchâtel, prouve qu'avec plus ou moins de difficultés et de résistances des populations, toutes les Eglises réformées officielles doublent l'une après l'autre le cap qui les sépare de l'incrédulité. Sans doute le résultat n'est point spontané, et soit à Genève, soit surtout à Neuchâtel, il a fallu une énergique impulsion des autorités politiques. Mais le résultat ainsi acquis n'en est pas moins sans retour, ce qui démontre que les résistances des populations tiennent plutôt à des habitudes séculaires qu'à des convictions solides et à des croyances arrêtées. Le protestantisme s'est protégé par une triple enceinte de préjugés et d'erreurs du côté du catholicisme, il n'a absolument rien que quelques usages qui le défendent du côté du rationalisme.

Aussi est-ce le rationalisme qui s'empare des Eglises protestantes. Il y pénètre par l'indifférentisme, surtout par l'école, l'enseignement étant généralement neutre en fait de croyances et répugnant obstinément au surnaturel, même dans les facultés théologiques. Ces usages chrétiens que le protestantisme avait conservés jusqu'à ce jour comme un lien de croyances, le rationalisme n'a pas besoin de les supprimer. Plus habile, il se contente d'en faire disparaître la vie surnaturelle, la notion surnaturelle, et ces usages ainsi dénaturés intérieurement, mais respectés extérieurement, sont un dernier leurre pour les populations qui ne s'aperçoivent ainsi pas du chemin qu'elles font vers l'incrédulité religieuse.

Ces apparences peuvent tromper les esprits superficiels, elles peuvent même empêcher pendant toute une génération la réalisation pratique des conséquences logiques des nouvelles doctrines, ou plutôt de l'absence complète de doctrines. Des sociétés fortement cimentées de traditions, comme le sont nos cantons suisses, peuvent encore longtemps se tenir debout quand les prin-

Pour avoir agi d'une manière différente il ne fut pas exempt de critiques, au contraire.

Les vieux bourgeois de Poitiers trouvèrent qu'Hector dérogeait: les négociants et les manufacturiers établis accueillirent avec déplaisir un nouveau concurrent; les ouvriers ne virent qu'un patron de plus à jalouser.

Dieu sait pourtant que M. Morinière était non-seulement juste, mais coulant, large et généreux, autant que peut l'être un patron qui ne veut pas se ruiner.

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis que le bourgeois poitevin avait embrassé le négoce, et il jouissait déjà d'une magnifique impopularité.

Il put s'en convaincre au renouvellement du conseil municipal.

L'arrière-petit-fils de ces bourgeois qui haranguaient à Poitiers les gouverneurs, les princes et même les rois, fut exclu des conseils de la cité. On lui préféra Martin, le boulanger, Audouin, le cordonnier, et son vaillant Chantemerle.

Quelque modeste que fût Hector, ce coup lui fut sensible. C'était la première fois depuis trois cents ans qu'un membre de la famille Morinière ne siégeait pas à l'Hôtel-de-Ville.

Ses amis n'eurent donc pas de peine à le décider à poser de nouveau sa candidature lors des deux élections supplémentaires qui eurent lieu.

Cette fois l'échec fut un affront. M. Morinière avait dans ses bureaux un employé qui était paresseux, ivrogne et in-

cipes anciens ont disparu, comme ces ruines qui semblent défer le temps de leurs murs crevassés et inclinés. Mais la démolition politique va venir s'ajouter à la démolition religieuse pour en accélérer la marche. La révision, en ébranlant les sociétés cantonales, contribuera à accélérer la dissolution du protestantisme.

Nous assistons à une phase depuis longtemps prévue. Comment devons-nous l'envisager? Nous ne scrutons pas les secrets de la Providence qui peut tirer le bien du mal; mais humainement et pour nous catholiques suisses, l'envahissement des églises protestantes par le rationalisme nous crée de nouveaux périls. Non pas que le rationalisme puisse par ses propres forces et doctrinalement nous faire plus de mal qu'il ne nous en a fait jusqu'ici, — le contraire est probable, — mais parce qu'avec la centralisation l'Etat a des moyens de nous imposer l'enseignement rationaliste, contre lequel nous serons seuls à résister, c'est-à-dire, comme au 19 avril, 200,000 contre 330,000. Ceux qui sont si empressés à reconnaître à l'Etat le droit, même le monopole de l'enseignement, ne se font pas l'idée de la puissance doctrinale qui en résulte, puissance dont aucun gouvernement n'avait encore joui et qui permet à l'Etat moderne d'arriver à ses fins par des moyens moins violents, mais plus énergiques que les persécutions des anciens Césars.

Les persécutions! Sommes-nous assurés que le protestantisme devenu Eglise rationaliste nous épargnera plus que le protestantisme orthodoxe? Est-ce qu'à mesure que la Réforme voit tomber ce qui lui reste de christianisme, elle ne sent pas grandir dans la même proportion sa haine contre le catholicisme? L'abîme doctrinal s'élargissant entre les sectes protestantes et l'Eglise romaine, est-ce que celle-ci peut s'attendre à autre chose qu'à être encore plus honnie,

solent à ses heures. Giraudeau eût été congédié cent fois par un patron moins bon que M. Morinière. Cela ne l'empêcha pas de se porter candidat au conseil municipal et d'être élu à une imposante majorité.

Hector eut le plaisir de lire le lendemain dans les deux journaux de Poitiers les lignes suivantes:

Résultat des élections municipales.  
 Giraudeau 8,950.  
 Morinière 428.

Un de ces amis zélés, comme tout le monde a le bonheur d'en posséder quelqu'un, alla le jour même trouver Hector. Après avoir déploré l'absurdité du suffrage universel, il tonna contre l'avengement et l'ingratitude des ouvriers de la manufacture de M. Morinière.

— Savez-vous, mon cher, dit-il, combien vous avez eu de voix parmi les gens que vous employez?

— Je l'ignore, répondit Hector, et je ne tiens pas à le savoir.

— A la bonne heure! répliqua l'ami, il me semble pourtant qu'il peut être utile à un patron de connaître les gens de sa maison sur lesquels il peut compter; néanmoins si ce que je sais devait vous blesser...

— Me blesser? Apprenez, mon cher, que j'ai plus de fierté que cela et moins de sot amour-propre.

— C'est ce que je pensais, répondit l'autre, et dire qu'un noble caractère comme vous n'a eu que six voix de sa propre manufacture contre 74 données à un Giraudeau! A votre place, dussé-je laisser le commerce,

détestée, et plus méconnue des sociétés modernes?

## CORRESPONDANCES

### Nouvelles du Jura.

Près Glovelier, 26 avril.  
 Depuis ma dernière correspondance, bien des faits se sont passés dans notre contrée. D'abord constatons le vote des paroisses évangélistes par M. Vonthron. Sur 731 électeurs qui ont fréquenté le scrutin, 97 se sont déclarés pour la cause radicale: il faut bien savoir cependant que les menaces et la terreur ont contribué sensiblement à ce résultat. Toutefois les acceptants ne sont pas tous des disciples de notre irréprochable apôtre. Ainsi à Boécourt, bien qu'il y ait eu 8 oui, M. Vonthron a constamment été isolé dans ses cinq visites pastorales. A Bassecour, où le même nombre de oui s'est retrouvé, quatre personnes seulement font partie de l'église de l'intrus. A Sauley et à Souce, terres encore vierges, 3 à 4 oui. Vous pouvez juger par ces chiffres de l'esprit de notre population et de l'impudence de M. Vonthron.

A propos de ce dernier, j'ai une histoire qu'il est bien difficile de raconter. Vous savez déjà peut-être qu'un M. Jobert était destiné à desservir le cercle paroissial de Glovelier, en remplacement du titulaire nommé à Trimbach, où il n'a fait qu'un trop court séjour. Celui de M. Jobert parmi nous a été également de peu de durée; car à peine avait-il été installé que les gardarmes l'enlevèrent une belle nuit dans sa cure même. Une crise nerveuse s'était emparée de lui et l'avait poussé à demander à sa servante la vertu ou la vie. La Démocratie, menteuse de profession et de vocation, a voulu justifier la disparition subite du pauvre hère par des faux-fuyants qui ne trompent personne.

Dès lors plus de M. Jobert; mais retour empressé de M. Vonthron; malheureusement celui-ci a eu une crise nerveuse, absolument pareille à celle de son remplaçant. De là, brusque départ de sa servante.

Quelle honte pour notre gouvernement d'avoir placé par la force à la tête de nos po-

je ferais maison nette et j'enverrais ces électeurs indépendants vivre de leurs quartiers de rentes et des revenus de leurs propriétés.

En ce moment quelqu'un frappa discrètement à la porte. C'était Giraudeau qui entra avec un air modeste, et chapeau bas.

— Monsieur Morinière, dit-il, j'apprends qu'un groupe assez considérable de mes électeurs est en marche pour venir me féliciter. Je désirerais bien me soustraire à cette manifestation. Si je sors, ils vont me porter en triomphe jusqu'à mon domicile, ce qui me répugne. Voulez-vous permettre à ces braves gens d'entrer dans la cour intérieure de la manufacture et m'autoriser à leur adresser quelques mots d'une des fenêtres du premier étage?

— Comment donc, répondit le manufacturier; mais très-volontiers! Je vous engage même à vous placer sur le balcon.

— Je ne voulais dire que quelques mots, cependant si ça peut vous être agréable...

Au bout de quelques minutes, quatre ou cinq cents électeurs en blouse, suivis d'autant de gamins et de quelques femmes, entrèrent dans la cour. Giraudeau parut au balcon du second étage, tête nue, la main gauche à l'endroit du cœur et la droite dans l'espace.

— Vive Giraudeau, cria la foule!  
 — Merci! citoyens, merci!  
 — Vive Giraudeau!  
 — Merci! citoyens, merci!  
 — A bas le millionnaire!  
 — Chut! citoyens! chut! dit Giraudeau, pas de personnalités blessantes; retirez-vous

**Votation du 19 avril.**

Nous donnons ci-après le résultat définitif par cantons tel qu'il a été arrêté le 25 avril par la Chancellerie fédérale :

	OUI	NON
Zurich	61,779	3,516
Berne	63,367	18,223
Lucerne	11,276	18,188
Uri	332	3,886
Schwytz	1,988	9,298
Obwald	562	2,806
Nidwald	522	2,235
Glaris	5,169	1,634
Zoug	1,797	2,740
Fribourg	5,575	21,547
Soleure	10,739	5,746
Bâle-Ville	6,821	1,071
Bâle-Campagne	9,236	1,428
Schaffhouse	6,596	219
Appenzell (Ext.)	9,858	2,040
Id. (Int.)	427	2,558
St-Gall	26,134	19,939
Grisons	10,604	9,492
Argovie	27,196	14,558
Thurgovie	18,232	3,761
Tessin	6,245	12,507
Vaud	26,204	17,362
Valais	3,558	19,368
Neuchâtel	16,295	1,251
Genève	9,674	2,827
<b>Total</b>	<b>340,186</b>	<b>198,182</b>
<b>Majorité des oui : 142,004.</b>		

**NOUVELLES DES CANTONS.**

**Zurich.** — Gaspard Zollinger, de Dübendorf, est un voleur émérite; il s'introduisit dimanche soir dans un magasin dans lequel il trouva plusieurs bouteilles d'excellent vin. Au dehors, la joie générale causée par le succès de la révision lui suggéra l'idée de boire au futur bonheur du peuple. Il a tant et si bien bu à la félicité de la République qu'il s'est endormi et dormait encore lorsque les gendarmes sont venus l'arrêter.

**Soleure.** — Le président du comité central des Volksverein du canton de Soleure vient de recevoir de Bâle une couronne de lauriers, comme témoignage de gratitude pour le zèle qu'il a déployé à faire aboutir la révision. C'est une dame qui a offert ce cadeau, apporté par M. Klein, conseiller national. L'heureux couronné est M. Simon Kaiser, également conseiller national. On a tout lieu de penser qu'un de ces jours on instituera une Société fédérale d'admiration mutuelle, dont le besoin se fait toujours mieux sentir.

**Argovie.** — La commune de Wohlen est la seule du district du Freienamt qui ait adopté la révision.

**Neuchâtel.** — On écrit du Locle à l'Union libérale :

« Le triomphe, auquel chacun d'ailleurs s'attendait, de la liste radicale au Locle, a donné lieu à des saturnales inconnues jusqu'à aujourd'hui dans nos fastes électoraux. Cortège, flambeaux, tambours, rien n'y manquait. Jusque-là, rien de mieux, chacun est

de tout le personnel des domaines, depuis le premier valet de charrie jusqu'à la petite gardeuse d'oies. Pas un paysan à qui Hector ne serrât cordialement la main en l'appelant mon ami.

On eût joliment étonné Jean Thomassin, le fermier des *Mouilleries*, et Nicolas Chauveau, le métayer de *La Roche*, si on leur eût appris que leur maître s'engraissait de leurs sueurs, de leurs larmes et de leur sang.

S'il était millionnaire, tant mieux pour lui, ça ne leur était rien à eux, et ça ne les empêchait pas d'économiser dans les bonnes années.

On avait plus d'esprit que ces ruraux à la manufacture. Le patron était un exploitateur et ses millions l'infinie capital.

Entre le manufacturier et ses ouvriers les relations avaient la sécheresse d'un livre de comptes. Cependant, quand le patron avait perdu quelqu'un de ses proches, le personnel de la manufacture assistait à l'enterrement, parce que la journée était payée intégralement.

Il arriva un jour à Mme Hector Morinière de n'être pas saluée par deux des ouvriers de son mari. Ce n'était point distraction, mais offense préméditée. Bientôt les trois quarts des ouvriers trouveront joli de passer devant la femme du patron, le chapeau sur la tête.

Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

(A suivre.)

Genève doit servir d'encouragement à notre gouvernement à qui la protection fédérale ne manquera jamais. Le moment est venu de renoncer à certains égards pour des personnes ou pour des localités et d'en finir avec la secte noire et avec la réaction.

Je cite les paroles telles qu'elles me sont rapportées. En d'autres temps, elles n'auraient provoqué que la compassion; mais dans les circonstances présentes, il ne convient pas de les mépriser; car elles jettent la lumière sur certains projets; maintenant que la Suisse se met sous la protection de Bismarck, l'on peut avec raison craindre tous les maux imaginables.

Quoi qu'il en soit, attendons avec calme et résignation, préparons-nous à la résistance, et en attendant ne cessons point de prier la divine miséricorde qu'elle sauve de la ruine finale notre chère patrie, la Suisse.

Mardi, 21, s'est ouverte la session du Grand Conseil. L'avocat Bolla a été nommé président de l'assemblée, et l'avocat Mola, vice-président. Avec une impartialité toute radicale, tous les membres du bureau ont été pris parmi les radicaux. On dit que la session sera courte; rien d'important n'a encore été fait. X.

**CONFÉDÉRATION**

Voici comment le Pays de Paris apprécie la révision :

« Cette victoire plébiscitaire n'a pu être obtenue que par des concessions aux cantons protestants de la Suisse française qui avaient repoussé, à l'unanimité, il y a un an, la nouvelle Constitution fédérale. Ces concessions, tout économiques, n'affaiblissent point la portée et les conséquences de la révision, comme on dit en Suisse, — au point de vue religieux et politique. C'est là son mauvais côté, son côté dangereux pour la tranquillité de l'avenir. Pourquoi soulever les passions confessionnelles à propos de questions purement administratives? Qu'on centralise à l'armée, qu'on la modèle sur le système prussien; qu'on la discipline surtout un peu mieux, c'est fort bien; qu'on efface des codes cantonaux certains abus qui sentent le moyen-âge, c'est bien encore; mais qu'on respecte au moins la liberté de conscience, cette liberté dont s'honorent tous les peuples civilisés. La question religieuse aurait dû rester complètement étrangère à la révision, et loin d'être un ferment d'éternelles haines et de discordes entre les cantons qui composent la Confédération suisse, ces réformes, acceptées par les catholiques, auraient certainement concouru à la prospérité du pays.

« Que va-t-il arriver? Si les articles confessionnels de la nouvelle Constitution sont appliqués dans leur rigueur, il n'y aura plus en Suisse des citoyens d'un même pays; il n'y aura plus que des maîtres et des opprimés, des persécuteurs et des persécutés.

« La religion catholique est à la merci de la majorité protestante et libre-penseuse. Quand bon lui semblera, celle-ci pourra fermer les convents, remplacer les prêtres par un clergé d'Etat; l'enseignement religieux

est déjà supprimé de fait par le paragraphe 49, qui statue que « les personnes qui exercent l'autorité paternelle ou titulaire ont le droit, en vertu de l'article établissant que nul ne peut être contraint de suivre un enseignement religieux, de disposer de l'éducation religieuse des enfants jusqu'à l'âge de seize ans révolus. »

« C'est donc dans la crainte des dangers dont leurs droits et leurs libertés religieuses sont menacés, que les populations catholiques tout entières se sont prononcées pour le rejet de la révision fédérale. Dans le Jura, les non ont eu une majorité des plus imposantes et surtout des plus significatives. Dans le canton de Fribourg, il y a eu vingt-deux mille non contre cinq mille oui. Si le Conseil fédéral tient compte des vœux si clairement exprimés par les majorités catholiques du Jura, de Fribourg, etc., et par les minorités importantes de Soleure, de Saint-Gall, des Grisons, d'Argovie, etc., il se gardera de creuser le fossé plus profond et de partager le pays en deux camps ennemis.

« La Liberté de Fribourg, principal organe du parti catholique, déclare aujourd'hui que ce parti n'est point hostile à tout ce qu'il y a de bon dans la révision; qu'il se résignera sans peine à l'application de ce qui lui semble moins bon; tout ce qu'il demande, c'est que l'exercice de son culte reste libre et respecté; c'est que la date du 19 avril, qui ouvre devant la patrie des perspectives nouvelles, ne soit pas pour un million de Suisses fidèles le point de départ d'une persécution religieuse qui ne profiterait à personne et ne servirait que des haines mortelles au patriotisme.

« On peut dire que dès aujourd'hui la Suisse entre dans une nouvelle ère; le pacte fédéral de 1848 n'a été qu'une première étape.

Le dernier bulletin de l'état sanitaire du bétail en Suisse accuse une augmentation des cas de surlangue dans les cantons de Zurich, Berne, Lucerne et Vaud, et une diminution dans les cantons d'Uri, Fribourg, Soleure, Bâle, Grisons, Valais et Neuchâtel. En résumé, l'état actuel de la surlangue et de la claudication n'indique ni une diminution ni une augmentation notable de l'épizootie, et il est par conséquent survenu un temps d'arrêt dans la diminution. Les nouvelles apparitions qui ont eu lieu dans plusieurs cantons et qui sont signalées comme la conséquence de la circulation du bétail, qui s'est accrue dernièrement, ne donnent, au reste, lieu à aucune observation particulière. Dans le canton des Grisons, la maladie des moutons (fièvre catarrhale maligne avec exanthème) a complètement disparu.

Un nouveau cas de péripneumonie contagieuse doit être enregistré dans la commune d'Agettes (Valais); toutefois il paraît être de nature sporadique. Dans le canton de Vaud, cette épizootie a de nouveau cessé.

Les rapports officiels sur l'état de la peste bovine en Autriche constatent une diminution successive de l'épizootie en Galicie, ainsi que dans les pays de la couronne hongroise.

**CHAPITRE IV.**

**Tout ce qui reluit n'est pas d'or.**

Parce les électeurs de votre ville natale vous ont préféré un Girardeau, et que quelques voyous ont jeté des pierres dans vos vitres, ce n'est pas une raison pour mourir de chagrin. Hector, en somme, se serait consolé assez facilement de son impopularité; il était autrement sensible à l'hostilité presque générale que lui témoignait le personnel de sa manufacture.

Il lui arriva souvent de se demander s'il n'avait pas blessé ses ouvriers par quelque vivacité de paroles ou des exigences irisant la dureté; à ces questions, sa conscience répondait: non. Hector s'était toujours montré doux, bon, affable, généreux. Il lui eût été impossible d'être autrement. Ses traditions de famille, son caractère, ses convictions religieuses, tout l'inclinait à la bonté.

Cette qualité lui avait acquis depuis longtemps l'estime et la confiance de ses fermiers et de ses métayers. Il était leur conseiller toujours écouté. Changement de domestique, placement d'argent, achat ou vente, nulle affaire grande ou petite ne se traitait sans l'intervention de M. Hector.

Là ne se bornaient pas les relations. Le château, comme disaient les paysans, assistait aux baptêmes, aux mariages et aux enterrements de la ferme, et la ferme prenait part aux joies et aux douleurs du château. Mme Hector Morinière connaissait les noms

pulations si religieuses (elles ont prouvé le 19 qu'elles l'étaient sincèrement) des personnages si « irréprochables! » A quoi pense-t-on à Berne? Est-ce par le ministère de tels apôtres que nos seigneurs espèrent convertir le Jura à la cause du vieux-catholicisme. Oh! bien oui! Au contraire, les intrus nous ont été utiles pour affermir la fidélité des bons, et pour amener plus d'une défection parmi les adhérents de la nouvelle secte.

Au moment de fermer cette lettre, j'apprends de source certaine que le curé légitime de Develier, M. Quenet, a été arrêté à Undervelier par la police de ce village. Toute la gent de M. Pagnamenta était dans la jubilation de cette arrestation. Il est bon de vous dire que M. Pagnamenta, directeur des forges d'Undervelier, est étranger au pays et les gouvernements l'avaient inscrit sur leur liste pour les élections au Grand Conseil. Il a sans doute voulu se venger de sa pitoyable défaite sur un pauvre exilé.

Des 67 prêtres légitimes du Jura bernois envoyés en exil, c'est donc M. Quenet qui a été le premier arrêté, emprisonné, et cela par les soins et l'espionnage de M. Pagnamenta, directeur des forges d'Undervelier.

**Le vote du peuple tessinois.**

Logano, 25 avril.

La grande majorité du peuple tessinois a rejeté la révision fédérale. Elle a donné, le 19 avril, une preuve magnifique de ses sentiments catholiques en repoussant une Constitution qui tend à la destruction du catholicisme, en même temps qu'elle proclame, par dérision, sans doute, la liberté des cultes et des consciences. Donnons ici une parole d'éloges bien mérités aux braves catholiques du Tessin. Ils en sont dignes, car ils ont su résister à toutes les suggestions, et même aux menaces des centralistes, épaulés par le gouvernement et par toute la troupe des gens nourris au râtelier de la Confédération et du canton. Vive le peuple tessinois!

Nos radicaux, désavoués par le peuple dans leurs aspirations unitaires et anti-catholiques, se consolent en chantant la victoire obtenue par les Confédérés protestants, et en lançant des imprécations aux cantons catholiques, qu'avec une rage de sectaires ils appellent « l'écume de la réaction, du sanctifédisme, etc. » Leur attitude ne surprend personne. Tous les vrais Tessinois les méprisent et les tiennent pour ce qu'ils sont.

On a cependant une crainte, c'est que les effets de la nouvelle Constitution ne se fassent bientôt sentir dans le Tessin. Je sais de source certaine que le gouvernement songe à nous faire essayer de cette liberté religieuse qui vient d'être garantie dans la Constitution, et dont on jouit dans les cantons de Berne, de Genève, de Soleure et d'Argovie. Bien plus, un projet de règlement sur l'exercice du culte est confié en ce moment à l'élaboration d'un avocat, et si j'en crois le témoignage d'un ami, cet avocat se vante qu'il « prépare le coup de grâce contre les prêtres et contre les ouailles qui ont encore foi dans le clergé. L'exemple énergique et libéral (sic) des gouvernements de Berne et de

tranquille, montrant que vous êtes aussi sages que forts.

La foule obéissante s'écula lentement et Girardeau, quittant le balcon, revint trouver M. Morinière qui était resté dans son cabinet. Avec un peu de bonne volonté, le manufacturier pouvait ne pas avoir entendu les cris: à bas le millionnaire! D'ailleurs, Girardeau avait dit: chut! chut! et il n'était pas responsable des caprices de la multitude. Il fut donc possible à Hector de prendre la main que son employé lui tendait noblement.

Deux jours après, un journal radical de Paris raconta l'échec de M. Morinière, l'élection de Girardeau et l'ovation qui lui avait été faite par trois mille personnes à la suite d'un long et éloquent discours que le nouveau conseiller municipal avait adressé à la foule enthousiasmée.

Et nunc erudimini... Et maintenant, bourgeois, instruisez-vous, disait on finissant le journal.

Inutile de dire que M. Morinière s'abstint de montrer le moindre mécontentement aux 74 électeurs qui lui avaient préféré un ivrogne. En définitif, ils étaient dans leurs droits.

Ils étaient dans leurs droits aussi lorsque le dimanche suivant ils arrivèrent en rang et en bon ordre demander que M. Morinière diminuât leur journée d'une heure et augmentât leur salaire de soixante centimes.

Ils alléguaient, pour motiver ces deux demandes discrètes, la cherté des subsistances et aussi le bon esprit qui régnait dans la ma-

nufacture et le dévouement que tous les ouvriers portaient au patron.

Un jour que M. Morinière me racontait ces choses, je lui dis :

— Mais, mon cher Monsieur, ces gens-là voulaient donc se moquer de vous et vous insulter?

— Je ne crois pas, répondit-il; d'ouvriers à patron les mœurs démocratiques permettent beaucoup.

— Il y paraît, en effet. Et accordâtes-vous à ces braves gens ce qu'ils demandaient?

— Pour cela, dit-il, non, je me serais ruiné, et vous avouerez que c'eût été porter trop loin la complaisance.

La visite faite à la manufacture de M. Morinière se renouvela. Une grève, dans laquelle le négociant en laines n'était pour rien, ayant eu lieu à Poitiers, la foule, après différentes stations, fit à Hector l'honneur de s'arrêter sous ses croisées.

On cria : à bas l'aristocrate! à bas l'ac-capareur! à bas l'ennemi du peuple! Il y eut une douzaine de vitres cassées par des pierres de moyenne grosseur. M. Morinière, indigné, voulait sortir et s'expliquer; il fut retenu par sa femme en pleurs entourée de ses six enfants tout en larmes.

Girardeau monta sur le balcon et s'efforça noblement de calmer et de dissiper le rassemblement.

Le bonheur d'un millionnaire!

libre de manifester sa joie à sa façon, et nous nous fairsions, si la procession n'eût été que joyeuse et bruyante, mais les hurrahs se changeaient en féroces vociférations, lorsque la troupe passait devant les demeures des représentants les plus connus du parti libéral. — *A bas les Bédouins ! — Mort aux Verts ! — A la guillotine les aristocrates !* — Tels étaient les cris qui partaient du cortège, à la tête duquel figuraient les nouveaux élus. On nous a rapporté que quelques forcés avaient eu le triste courage de promener au bout d'une pique une tête de mort coiffée de papier vert.

**Genève.** — Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

« Les protestants de Genève, — nous parlons, bien entendu, de ceux d'entre eux qui ont quelque souci de l'orthodoxie, — sont en ce moment fort émus d'un projet de loi que vient d'élaborer le Grand Conseil du canton, et qui va être soumis à la sanction populaire.

« Les principales dispositions de ce projet de loi ont pour effet, en ce qui touche la question religieuse, d'émanciper les pasteurs protestants de l'autorité du Consistoire, comme les curés catholiques l'ont été précédemment de l'autorité du Saint-Siège, afin des rendre, eux aussi, uniquement justiciables du chef du Département de l'instruction publique, d'abord, qui leur donne l'investiture, de leurs paroissiens ensuite, à qui il appartient de les élire ou de les révoquer en ne les réalisant pas.

« Or, cette réforme, que les protestants du *Journal de Genève* avaient trouvée excellente tant qu'elle ne s'était appliquée qu'aux pasteurs catholiques, voici qu'ils la déclarent détestable maintenant qu'il est question de l'étendre aux ministres de leur religion. Ce journal fait remarquer avec raison que rendre les pasteurs révocables par leurs paroissiens, c'est « subordonner la conscience du ministre à l'opinion d'hommes qui ne sont pas théologiens et qui ont besoin, au contraire, d'être instruits par lui dans la religion. » Il ajoute que, parmi ces électeurs qui auront ainsi le droit de chasser le ministre de sa chaire, il y en aura beaucoup « qui ne fréquentent pas les temples ; » en un mot, il fait valoir — et avec beaucoup d'énergie vraiment — toutes les considérations que nous avons présentées nous-mêmes et pour lesquelles il professait le plus profond dédain quand il fut question de faire nommer à l'élection les curés catholiques.

« C'est ainsi que des écrivains fort sérieux et fort consciencieux ont parfois deux poids et deux mesures. »

**Pauvre Journal de Genève !**  
— Des quatre lois soumises aux suffrages des citoyens, trois ont été acceptées, ce sont les lois sur le culte protestant, l'élection du Conseil administratif par le peuple et la fixation de l'âge des électeurs ; une, celle relative à l'augmentation du traitement des conseillers d'Etat a été rejetée à une majorité écrasante, ce qui était à prévoir.

Voici, du reste, les chiffres officiels du scrutin :

Electeurs inscrits,	16,301	
Votants,	8,345	
		<b>Oui. Non.</b>
Loi sur l'élection du conseil administratif	4,151	4,097
Loi sur l'âge des électeurs	6,085	2,169
« le traitement des conseillers d'Etat	2,606	5,585
Loi sur le culte protestant	4,369	3,552

Ainsi donc la moitié seulement des électeurs ont pris part au vote, et il est évident que parmi les abstentionnistes figurent tous les catholiques.

## CANTON DE FRIBOURG.

Nous empruntons à la *Feuille d'avis* de la Gruyère les traits suivants qui feront connaître le sens de l'agitation révisionniste dans notre canton.

A Charmey, un jeune enfant apprenait devant la maison de ses parents sa leçon habituelle de catéchisme. Il n'en a pas fallu davantage pour exciter la colère d'un radical qui, si jetant sur le pauvre garçon, lui a fait voir, en le maltraitant grièvement, combien il était coupable de remplir son devoir.

Dans le même village, un jeune homme, connu par ses opinions conservatrices, a été injurié, baffoué, roué de coups par une bande de forcenés.

Dans la Basse-Gruyère, au jour où la victoire du parti révisionniste fut annoncée, un certain nombre de voyous se sont mis en marche sur Bulle, persuadés que faculté leur allait être accordée de piller tout à leur aise les maisons des conservateurs.

été mis à la porte de la parqueterie. Pour quel crime ? Ils avaient voté non.

## NOUVELLES DE L'ETRANGER

### Lettres de Paris.

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 26 avril.

La polémique sur le septennat paraît épuisée ; attendons maintenant les discussions qui s'engageront le mois prochain, à Versailles.

Le gouvernement s'occupe de préparer les lois qui seront présentées dans la prochaine session : lois sur la Chambre haute, sur la presse, sur le jury, des amendements au projet de réforme électorale rédigée par la Commission des Trente. Plusieurs conseillers d'Etat ont été appelés à donner leur avis sur ces projets.

C'est, dit-on, notre ambassadeur à Vienne, le marquis d'Harcourt, qui aurait écrit avoir appris dans cette capitale que Mgr le comte de Chambord devait venir en France dans le courant du mois de mai. J'ignore si, pour le moment, cette nouvelle est bien exacte.

Je signale à votre attention les réflexions émanées du *Mémorial diplomatique* sur les changements apportés à l'équilibre européen : « L'ancien système de l'équilibre général est complètement détruit, et détruit au seul profit de la Prusse et d'un nouvel empire allemand. Cet empire est aujourd'hui prédominant sur le continent ; jamais il n'a existé de puissance aussi prédominante, ni du temps de Charles-Quint, ni sous Louis XIV ni sous Napoléon 1<sup>er</sup>. Car l'empire allemand n'est pas un Etat, mais un vaste édifice militaire ; ce n'est pas un peuple en armes, mais un gouvernement armé jusqu'aux dents. De plus, ce gouvernement est absolu, malgré le semblant parlementaire dont il s'entoure. Les autres Etats sont organisés pour la paix, l'Allemagne prussienne est seule organisée pour la guerre. Voilà pourquoi, aujourd'hui la Prusse est la souveraine maîtresse de tous les cabinets. La Russie abrite sa situation derrière sa politique de famille, qui a, comme chacun sait, si grandement profité, dans ces derniers temps, au cabinet de Berlin. A Vienne, on ne rencontre pas aujourd'hui plus qu'à St-Petersbourg, une pensée politique d'équilibre, même une politique à part ; la politique prussienne prime le continent, l'Autriche est placée entre ses deux redoutables voisins qui la serreraient de près, tandis que la Russie se trouve partout gênée, arrêtée par la Prusse qui, au besoin, par une diversion en Pologne et dans les provinces baltiques, peut toujours la tenir en échec du côté de la Turquie. »

Voilà les résultats de la politique insensée du second Empire !

P.-S. — On assure que, grâce à l'intervention des grandes puissances européennes, le conflit qui s'est élevé entre le gouvernement ottoman et M. de Lesseps est en pleine voie d'arrangement.

Les députés des Alpes-Maritimes auraient écrit, dit-on, à M. Piccon d'avoir à donner sa démission.

### Lettres d'Allemagne.

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berlin, 22 avril.

Hier, nous avons eu une des séances les plus émouvantes et les plus mémorables du Parlement allemand depuis l'époque où fut discutée la trop fameuse loi contre les jésuites. Le Parlement était saisi de la loi contre les ministres du culte destitués, loi qui les condamne à l'internement ou à l'exil, le plus souvent à l'exil.

Le commissaire du gouvernement, un M. Förster que je ne connais aucunement, a pris le premier la parole pour nous dire que le gouvernement impérial ne songe nullement à combattre l'Eglise catholique ; ce qui a provoqué aussitôt les éclats de rire et les protestations indignées du Centre. La source de tout le mal est, à les croire, dans la promulgation du dogme de l'infailibilité, qui aurait étrangement modifié les rapports entre l'Eglise et l'Etat (!) La loi actuelle n'est pas une loi pénale (??), mais simplement une mesure préventive pour empêcher le clergé de violer la loi, c'est-à-dire les lois de mai. « Il est vrai que c'est une arme tranchante ; mais c'est là ce qu'il faut pour guérir efficacement le mal. » Ce monsieur se rassied au milieu des bravos de la gauche et des sifflets énergiques du Centre.

Il a trouvé un homme capable de lui ré-

poudre dans M. Pierre Reichensperger, juge au tribunal supérieur de Berlin. L'orateur catholique, qui paraît en proie à une vive émotion, a des éclats de voix qui ne lui sont pas ordinaires, et l'on voit que son indignation déborde. « Une pareille loi, dit-il, est la continuation de la loi contre les jésuites, et de nature à faire rougir tous les Allemands. Déjà les lois de mai ont porté une grave atteinte à la Constitution prussienne, qui a été modifiée pour les rendre possibles, et elles ont anéanti la liberté religieuse des catholiques, puisque la nomination des ministres du culte et l'administration des sacrements dépendent aujourd'hui d'un gouverneur de province, et que naguère encore, l'Etat, élevant une prétention monstrueuse, a osé faire prononcer par un tribunal la déposition d'un archevêque. Mais toutes ces tentatives pour porter la révolution au sein du bas clergé ont échoué, et jamais les prêtres et les fidèles n'ont été plus dévoués à leurs pasteurs. Les catholiques allemands ne songent pas à faire ce qu'on fait les protestants d'Angleterre, qui chassèrent les Stuart ; mais ils n'en continueront pas moins à reconnaître pour leurs pasteurs les évêques déposés. »

L'orateur a terminé en suppliant le Reichstag de maintenir son indépendance à l'égard du chancelier, en repoussant cette loi monstrueuse, pareille à une momie des siècles passés.

M. Léonhardt, ministre prussien de la justice et commissaire du gouvernement, a pris la défense de la loi. Il a répété les sophismes que nous avons entendus cent fois et résumé sa pensée dans ce bel axiome digne de nos « libéraux » : « Celui qui nie l'Etat doit être mis à la porte par l'Etat. » — Oh ! le scélérat d'Etat ! disait un jour Frédéric-Guillaume IV, à la pensée des iniquités que l'on couvre trop souvent de la raison politique.

Nous avons subi ensuite un discours d'une heure et quart de M. Schulte, le légiste du nouveau Philippe-le-Bel, le canoniste de M. Falk. Vous savez que ce sectaire vieux-catholique, né en 1823, en Westphalie, a été professeur suppléant à Bonn, ensuite professeur de droit canon à Prague, de 1854 à 1872, et a enfin été rappelé à Bonn par le gouvernement prussien avec le titre de *Gehheim Rath* et de gros appointements pour travailler à la fondation de l'Eglise nationale, dont les néo-protestants devaient être le noyau. M. Schulte a débité un discours farci de relations historiques plus ou moins falsifiées, fait défiler toute une armée de chiffres sur le clergé catholique en Allemagne, déclamé contre l'infailibilité, invoqué l'autorité du cardinal Rauscher, qui n'en peut mais, et que désavouerait énergiquement son perfide interprète, lancé quelques pavés aux jésuites en général, à ceux d'Innsbruck en particulier, glorifié l'omnipotence de l'Etat et déclaré que « la loi doit être respectée de l'évêque aussi bien que du simple particulier. »

Je regrette vivement que l'espace me manque pour résumer le beau et éloquent discours de M. Buss, l'orateur catholique qui lui a succédé à la tribune. M. Buss, né en 1803, est professeur à l'université de Fribourg en Brisgau. Dès 1837, il était membre de la diète de Bade, où il défendait énergiquement la liberté de l'Eglise. Il figurait au Parlement de Francfort dans le parti de la Grande-Allemagne et la même année il présidait à Mayence les associations catholiques allemandes connues sous le nom de *Plus-Veraine*. Ses ouvrages les plus importants sont : une *Histoire des sciences politiques ; l'Influence du christianisme sur le droit ; le radicalisme en haut et en bas ; la tâche des catholiques en Allemagne*, et une foule de traductions du polonais et du français.

Je me bornerai à citer aujourd'hui un de ses mois les plus heureux : « *Culte et culture*, a-t-il dit, sont deux mots presque synonymes et qui ont la même origine. C'est, en effet, le culte qui a été le père de la culture ; c'est l'Eglise qui a été le berceau de la civilisation, qui a fondé les universités et donné l'essor aux beaux-arts. »

Un député progressiste de la Prusse orientale, M. de Sancken, a répété les banalités des « libéraux » contre les dangers de « l'ultramontanisme », la divinisation d'un homme (!) et autres sottises et vulgaires plaisanteries.

Un député de Wurtemberg, s'est chargé de lui répondre. M. Bayrhammer, député d'Ellwangen et membre de la 2<sup>e</sup> Chambre de Stuttgart, a rappelé l'exemple de Napoléon 1<sup>er</sup>, qui avait compris le besoin de donner satisfaction aux consciences des catholiques et avait adopté la seule voie raisonnable, celle d'un concordat pour résoudre ces questions si complexes et si délicates des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Aujourd'hui, l'Etat s'arroge insolentement le droit de régler seul ces ques-

tions et le fait d'une façon aussi blessante qu'arbitraire.

Le discours le plus perfide et le plus envenimé de la séance a été celui du jeune comte Frédéric de Frankenberg, né en 1835, à Breslau, lieutenant dans le 6<sup>e</sup> régiment de hussards de la Silésie, et « catholique d'Etat », c'est-à-dire un des signataires de la fameuse adresse du duc de Ratibor. Ce jeune homme a été complètement séduit par M. de Bismark, qui l'a gagné à sa politique, et nous l'avons entendu aujourd'hui reproduire les absurdes accusations de son patron contre la fraction du Centre où M. de Bismark a voulu voir un acte d'hostilité contre l'évêque.

M. Pierre Reichensperger, qui a obtenu la parole pour un *fait personnel*, n'a pu que très-incomplètement réfuter les sophismes venimeux de ce courtisan du pouvoir.

Mgr Moufang, protonotaire apostolique et député de Mayence, et le prince Edmond Radziwifl, vicaire catholique à Ostrowo, s'étaient proposés de prendre la parole contre la loi, mais la majorité leur a fermé la bouche en votant pour la clôture.

### Angleterre. — La Chambre des Communes anglaises discute son budget et va profiter d'un boni pour réduire d'un penny l'impôt sur le revenu et abolir le droit sur le sucre avec quelques autres taxes. Elle avait à se prononcer sur un projet de loi proposant l'abolition de la contrainte par corps pour les dettes inférieures à 5 livres sterling : elle l'a rejeté à une forte majorité par 255 voix contre 72, en se basant surtout sur ce que le maintien de cette législation était la principale garantie pour faire obtenir du crédit aux pauvres gens.

Le bill relatif à la conservation des anciens monuments de l'époque saxonne a donné lieu, pour sa deuxième lecture, à une discussion assez vive à la Chambre des communes. Plusieurs orateurs ont combattu le bill, comme portant atteinte au principe de propriété et concédant aux commissaires des « pouvoirs inqualifiables et exclusifs. » Le gouvernement s'est prononcé contre le projet, qui a été rejeté par 147 voix contre 94.

Dans la séance du 14, M. Disraeli a été interrogé par lord Montagu au sujet de l'Irlande ; il lui a demandé s'il avait dit que « des lois de coercition et des mesures de rigueur extrême qui n'existent et ne sont appliquées dans aucun autre pays du globe » étaient nécessaires au gouvernement de l'Irlande, et devraient être votées par le gouvernement britannique. M. Disraeli, sans contester le propos, a fait une réponse un peu évasive, mais suffisante pour montrer que les Irlandais, comme nous l'avons déjà dit, n'ont rien à attendre du ministère. Un bill sur l'éducation en Irlande a été promis ; il n'est guère probable qu'il donne satisfaction aux droits des catholiques.

## DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.

(Service spécial.)

MADRID, 27 avril.

Au Nord, 5000 carlistes sont entrés à Chelva, dans la province de Valence.

LONDRES, 27 avril.

On assure que le prince Alphonse, fils d'Isabelle d'Espagne, viendra prochainement résider en Angleterre et qu'il y suivra les cours de Woolwich.

Le czar est accompagné par le grand-duc Alexis. Leur suite arrivera le 13 mai et débarquera à Gravesend, d'où elle ira à Windsor pour y rester quatre jours. Elle habitera Buckingham-palace.

ALEXANDRIE, 27 avril.

Devant l'ordre donné par le khédive de saisir le canal de Suez, M. de Lesseps a consenti à appliquer, à partir du 29 avril, le tarif de la commission internationale, mais en faisant toutes ses réserves sur la question de droit.

La question viendra donc intacte devant l'assemblée des actionnaires du canal de Suez, dont la convocation est prochaine.

PARIS, 27 avril.

Une dépêche du Caire du 27 annonce formellement que l'affaire du canal de Suez est terminée.

M. de Lesseps se soumet aux décisions prises par la Porte.

PARIS, 27 avril.

Le Khédive avait fait occuper le canal militairement, alors seulement M. de Lesseps a cédé en réservant les droits de la Compagnie.

# Bureau d'annonces : Alphonse COMTE, rue de Lausanne, 176, à Fribourg.

## TARIF GÉNÉRAL D'INSERTIONS

dans les journaux de Fribourg dont les annonces doivent être remises directement à l'Agence de publicité ALPHONSE COMTE.

JOURNAUX :	Prix de la ligne ou de son espace			Avec droit à la reproduction gratuite de la même annonce une fois dans :
	Canton de Fribourg.	Suisse.	Etranger.	
	CENT.	CENT.	CENT.	
La Liberté .....	15	20	25	L'Ami du Peuple et Annonces Fribourgeoises.
L'Ami du Peuple .....	15	20	25	Annonces Fribourgeoises.
Annonces Fribourgeoises, abonnés .....	10	10	10	L'Ami du Peuple.
id non-abonnés .....	15	15	15	L'Ami du Peuple.
Friburger Zeitung .....	15	20	25	la Liberté.

**Avantages aux négociants et agents d'affaires.** Pour le prix de vingt francs par an, ou de douze francs par semestre, il leur est offert sept lignes d'annonces tous les quinze jours dans la *Liberté*, l'*Ami du Peuple* et les *Annonces fribourgeoises*, c'est-à-dire simultanément dans trois journaux, avec faculté de changer le texte chaque fois. Le surplus est compté au tarif général ci-contre.

## AVANTAGES POUR LES ABONNÉS ANNONCES GRATUITES

Tout abonné pour un an à la *Liberté* ou à l'*Ami du Peuple* ou à la *Friburger Zeitung* ou aux *Annonces Fribourgeoises* acquiert par le fait un droit d'insertion gratuite de 3 lignes d'annonces par semaine dans chacun de ces quatre journaux. Sont autorisées les publications suivantes : logements à louer, vente de meubles, vente particulière de bétail ou de fourrages (mises exceptées), demande d'employés, de domestiques et servantes, et d'ouvriers, avis d'enterrement. Si l'annonce dépasse 3 lignes, el surplus est compté au tarif général ci-dessus.

## Grande vente de cigares!

Pour cessation d'un vieux commerce de cigares, on vendra une très-grande partie de cigares réellement bien secs, environ

**200,000 cigares NOEMA**

d'un bon tabac, belles cendres, bon parfum et superbe emballage pour guère la moitié du prix de facture.

Seulement 12 Thalers le mille en prenant toute la partie. Echantillons, mais pas à moins de 1 mille, sont expédiés promptement contre envoi ou remboursement du montant de 12 Thalers par

**Sigmund HELD,**  
Maison de commission,  
NUREMBERG.

(C 888 F)

**A vendre,** faute d'emploi, un bon portager ayant déjà servi. S'adresser à Comte, notaire, Grand rue, 12, à Fribourg. (C 892 F)

**A placer** sur hypothèque en 1<sup>er</sup> rang de double valeur cadastrale, intérêt 5 %, des sommes de 3,800 fr. et 5,000 fr. S'adresser à Comte, notaire, Grand rue, 12, à Fribourg. (C 893 F)

## DIVONNE

ETABLISSEMENT HYDROTHÉRAPIQUE

à 1 heure 15 minutes de Genève

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Sources dans l'établissement

5 1/2 degrés Réaumur.

Fondé, il y a 26 ans, par le Docteur Paul VIDART, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

Propriétaires et Directeurs :

M<sup>me</sup> et MM. VIDART.

S'adresser, pour les renseignements médicaux, au Docteur de l'établissement, et pour les renseignements administratifs au comptable. (C 890 F)

**Lyon.** GRAND HOTEL COLLET, 32, rue de Lyon, près la place Bellecour; cet hôtel de construction récente vient d'être agrandi; il se recommande à MM. les voyageurs par son confortable et son heureuse situation, l'une des meilleures de la ville. Table d'hôte, service particulier et à la carte, à toute heure. Appartements de famille, salon de lecture, salle de bains, voitures et omnibus à volonté. Interprètes. (C 584 F)

**Lyon.** GRAND HOTEL BELLECOUR, local de l'ancien hôtel BEAQUIS, Bron, propriétaire. Hôtel agrandi, restauré et meublé à neuf, façade d'entrée sur la place Bellecour, près le grand bureau de poste et l'église de la Charité. Grands et petits appartements pour familles, installation confortable, salons et appartements au rez-de-chaussée, table d'hôte, interprètes, voitures et omnibus. (C 582 F)

## VINS DE BORDEAUX

RHUMS-COGNACS

ARDENNE FRÈRE AINÉ,  
de Bordeaux

MAISON FONDÉE EN 1850

On demande des agents capables et munis de bonnes références, dans toutes les grandes villes de la Suisse, pour visiter la haute clientèle bourgeoise.

On accepterait aussi des voyageurs à la commission. (C 794 F)

On demande un apprenti chez Eugène MONNIER, tapissier et marchand de meubles, à Yverdon. (C 834 F)

## 2 geübte Seilenhauer

finden sofort dauernde Beschäftigung bei  
**Schaltenbrand,** Seilenhauer,  
(C 829 F) in Laufen, Jura.

## Für Gerber und Zurichter.

Unterzeichneter empfiehlt sein Lager aller Sorten Gerber- und Zurichter-Werkzeug aus der bekannten Fabrik Georges Lutz in Paris bestens.  
**F. Thierstein,** Sohn,  
(C 830 F) in Thun.

## Avis pour Coiffeurs.

Ein tüchtiger Gehilfe findet sogleich Condition mit 40 Fr. Gehalt monatlich bei  
**J. Beaudrier,** Coiffeur,  
(C 835 F) Münsterterrasse, Zürich.

## Stotternden,

die in andern Anstalten vergebens Hilfe suchten  
leiste ich für ihre Heilung **jede gewünschte Garantie.**

**G. Wosetter,** Sprachheilkunst,  
(C 836 F) Karlsruhe, Baden.

## Fabrique de Glacières

pour hôtels, restaurants, brasseries et cafés pour la conservation des viandes et liquides.

**MÉGEVET et LAFOND**

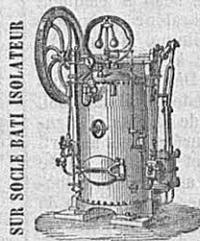
FABRICANTS (C 872 F)

Entrepôt, 1, et Chanteponet, 6, Genève.

## Machines à vapeur verticales

DIPLOME D'HONNEUR

Médaille d'or et grande médaille d'or 1872. Médaille de progrès (équivalente à la grande médaille d'or), à l'Exposition universelle de Vienne 1873.



LES SEULES SUR SOCLE BATH ISOLATEUR

**Chaudières inexplosibles.**

Nettoyage facile.

ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ.

prêtes à fonctionner;

brûlant toute espèce de combustibles; conduites et entretenues par le premier venu;

s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture. (C 632 F) (M S D)

**J. HERMANN LACHAPPELLE**

144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées et prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustibles; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture. (C 632 F) (M S D)

## EXCELLENT REMÈDE DOMESTIQUE

CONTRE LA TOUX, L'ENROUEMENT, etc.,

SONT LES

**Bonbons pectoraux Stollwerck**

de la fabrique du fournisseur de la cour

**Franz Stollwerck, A COLOGNE**

distingués par la Médaille de progrès à l'exposition de Vienne 1873, récompenses honorifiques en 1869, 1867, 1860, 1857, 1855 à Paris.

Ils se vendent à 55 c. le paquet, à

**Romont,** chez L. ROBADEX, pharmacien. (C 843 F)

DURÉE  
DE LA SAISON  
du 15 avril au  
30 septembre

## BAINS DE KISSINGEN

BAVIÈRE  
STATION  
du

chemin de fer.

Situation romantique, air salubre, magnifiques forêts avec promenades, hôtels et maisons particulières confortables, établissements de bains considérables, excellent orchestre des bains, théâtre, cabinets de lecture, etc.; vertu éprouvée des sources de **Rakoczy, Pandour et fontaine de Max**, jointes à des bains salins de gaz et de boue, bains de vapeur russes et turcs, petit-lait de chèvres, etc. (C 889 F)

## Freiburger Hochquellenleitung.

Die Arbeiten und Lieferungen für Herstellung der Zuleitung des Wassers von den Quellen oberhalb Ebnet bis zum Sammelbehälter am Schloßberge sollen entweder getrennt oder im Ganzen in Accord gegeben werden. Hierunter ist insbesondere an Lieferungen inbegriffen:

6200 Meter eisenerne gerade Röhren von 150 Millimeter Lichtweite und 4 Meter

Saulänge, mit Wulfen;

120 Meter Zapon-Röhren nach besonderer Vorschrift;

5 Theilkasten;

24 Spuntkappen mit Luftschrauben.

Die Röhren, Theilkappen und Spuntkappen müssen 16 Atmosphären, die Schieber 8 Atmosphären Probebruch halten.

Uebernahmestufige sind gebeten, unter Vorlage der beabsichtigten Constructionen für die Einzeltheile, verfertigte, mit entsprechender Aufschrift versehene, auf die Mafeinheit bezug. das Stück bezogene Offerten anher einzureichen und werden solche Uebernehmer, welche auf die ganze Ausführung reflectiren, an Ort und Stelle gerne orientirt.

Die Lieferungen müssen spätestens bis 1. November 1874, die ganze Herstellung der Zuleitung bis Mai 1875 vollzogen sein.

Bedingungen und Pläne auf unserem Bureau.

Die Eröffnung der eingegangenen Offerten findet am 9. Mai 1874, Vormittags 10 Uhr statt. Freie Wahl unter den Submittenten ist vorbehalten.

Freiburg im Breisgau, den 16. April 1874.

Das städtische Wasser- und Straßen-Bauamt:

**Zueger.**

(C 873 F)

## Smith & Coventry

Fabrique de machines et outils donnant le travail le plus parfait au prix de revient le plus économique.

**Raboteuses et machines à fileter, brevetées. — Tours à emboutir, brevetés. — Meules à aiguiser et porte-outils, brevetés.**

Les tours perfectionnés de MM Smith et Coventry permettent de transformer en clous, en tiges cylindriques et en vis les barres de fer ordinaires, avec plus d'économie que toute autre.

Les machines à raboter, brevetées, de MM. Smith et Coventry, abattent deux fois plus de travail que les machines ordinaires, tout en donnant à l'ouvrage un fini supérieur.

Les machines à fileter (petit modèle) des mêmes constructeurs font en une minute trois vis de 0<sup>m</sup>,016 de diamètre.

Les tours à fileter, brevetés, de 1 1/2 pouce (0<sup>m</sup>,34) peuvent fileter en neuf heures 1,060 boulons de 0,127 de longueur.

Gresley Ironworks, Ordsall Lane, Manchester.

(C 833 F)

## Fabrique spéciale d'appareils d'éclairage d'usines

**MARIS & BESNARD**

28, RUE GEOFFROY-LASNIER, A PARIS, 28

Lampes à pétrole et à schiste. Réverbères pour ville ou cours d'usines. Petites lampes à main brevetées extra-solides. Fonte malléable et fer forgé à 3 fr. 75, brûlant sans verre 1 centime d'essence à l'heure, adopté par les grandes usines : Maisons Cail, Chevalier, Cheilus, les Ateliers du Chemin de fer du Nord.

Lampes Donny à l'huile de Goudron, donnant la lumière de 20 becs de gaz pour 0 fr. 20 cent. à l'heure. — Envoi franco de Tarifs donnant les prix de plus de 1000 types différents. (C 819 F)

## Tondeuses pour moutons

**L'AMÉRICAINNE** BREVETÉE S. G. D. G.

**V. PÉRARD, 49, rue de Rivoli, Paris.**

SEUL DÉPOSITAIRE EN FRANCE.

A la suite d'une série d'expériences faites par des agriculteurs et propriétaires de troupeaux, le modèle présenté par M. ZIMMERMANN, à Paris, a été reconnu le seul pratique et pouvant réunir à la fois les avantages suivants : 1<sup>o</sup> Rapidité dans l'exécution; 2<sup>o</sup> économie dans la tonte; 3<sup>o</sup> impossibilité de blesser l'animal.

Le berger le plus inexpérimenté peut tondre lui-même son troupeau dans moitié moins de temps que le tondeur de profession le plus habile. — **Prix ; 20 francs.** (C 847 F)